

LE CRI DU RAD



LE CRI DU RAD

**POLLUTIONS
RADIOACTIVES
à Saint-Aubin**

LE CRI DU RAD

Spécial Plutonium

**Aujourd'hui, en France,
TOUT EST PERMIS !**

Automne 90

N°12/13 - 40F

Trimestriel édité par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

Le respect de la légalité, condition nécessaire d'un Etat de droit

Nul n'est censé ignorer la loi. Cette obligation ne pèse pas seulement sur les individus. Si dans un Etat policier, les gouvernements et leurs agents sont affranchis de toute subordination à la légalité, **dans un Etat de droit, la soumission de l'administration à la légalité est un principe fondamental.** C'est d'ailleurs le propre des démocraties que d'avoir imposé l'idée de cette subordination, indispensable protection des individus contre l'arbitraire du pouvoir.

De toute évidence, dans le domaine du nucléaire, la démocratie n'a pas encore droit de cité et certains organismes sont devenus de véritables Etats dans l'Etat.

A Saint-Aubin, dans l'Essonne, nous avons trouvé de la terre contaminée à plus de 2 000 becquerels de plutonium par kilo. Les niveaux que l'on rencontre habituellement dans les sols français sont de l'ordre du centième de becquerel par kilo (0,01 Bq), et le plutonium est un corps particulièrement radiotoxique.

La position des organismes responsables responsables ?

"Aucun problème jusqu'à 100 000 Bq/kg", déclare le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), à qui a été confié la mission, -la responsabilité-, de gérer l'ensemble des déchets radioactifs de notre pays.

"Aucun risque jusqu'à 370 000 Bq/kg" renchérit le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI), service spécialisé du Ministère de la Santé, à qui incombe la charge de contrôler l'impact des installations nucléaires et de protéger les populations des dangers liés à la radioactivité.

Par incompétence ou de façon délibérée, ces deux organismes font une interprétation erronée, -et dangereuse-, de la loi. Les règlements qu'ils invoquent, pour mieux banaliser les niveaux de plutonium trouvés à Saint-Aubin, ne s'appliquent pas à de la terre puisqu'ils régissent la gestion de déchets et non la contamination de l'environnement.

100 000 Bq/kg, 370 000 Bq/kg, ...
Etes-vous prêts à accepter, près de chez vous,
de tels niveaux de contaminations ?
Car ce n'est pas un simple débat de chiffres,
c'est la protection de chacun de nous qui est en jeu.

Rejet incontrôlé d'une centrale nucléaire, camion accidenté contenant des produits radioactifs, source égarée,... si demain notre environnement est contaminé, qui sait à partir de quels niveaux les autorités prendront des dispositions, à quels règlements se référeront-elles ? Si la norme que l'on applique à l'environnement est celle qui a été établie pour des déchets, des déchets conditionnés dans des fûts, stockés dans des caissons, enfouis sous la terre,... alors nous avons de quoi être inquiets.

D'autant plus inquiets que tout au long de ce dossier, le pouvoir politique a été singulièrement absent et nous a semblé bien démuni face à la toute puissance du CEA et du SCPRI.

La CRII-RAD a entamé une action auprès des tribunaux afin d'obtenir que l'autorité juridique se prononce et rétablisse le droit.

Mais la CRII-RAD ne peut agir seule, elle a besoin de l'appui de tous. Car, en dernier recours, le seul rempart qu'ont les citoyens contre le pouvoir discrétionnaire que s'arrogent certaines administrations, c'est eux-mêmes, leur vigilance et leur volonté de ne pas tout accepter.

**Non,... oui,... peut-être,...
mais de toutes façons**

CE N'EST PAS DANGEREUX !

Pas dangereuses, les dissimulations, les omissions systématiques. **Pas dangereux**, les mensonges des responsables de la décharge qui ne livrent qu'à regret des informations parcellaires, acculés qu'ils sont par le travail d'investigation des journalistes et de la CRII-RAD.

Pas dangereuses, les déclarations des gestionnaires qui affirment, précisément, que ce n'est pas dangereux, alors qu'ils n'ont pas les éléments pour le faire, alors qu'ils sont incapables de fournir un bilan précis de la contamination du site et qu'ils projettent, justement, pour y parvenir, d'effectuer une campagne de prélèvements.

Pas dangereuse, la toute puissance du CEA. **Pas dangereuse**, l'impuissance des pouvoirs publics. **Pas dangereux** quand, le mercredi, à l'Assemblée, le gouvernement demande que soient tenus fermés les grillages de la décharge, et quand, le samedi, le CEA organise une journée "Portes ouvertes" sur le site car ... ce n'est pas dangereux.

Pas dangereux, les organismes qui se disent compétents, responsables, et qui utilisent l'ignorance des populations en leur disant : "*venez voir qu'il n'y a rien*", alors que le propre de la radioactivité est d'être indétectable par nos sens.

Pas dangereuse, la confusion des rôles. **Pas dangereux**, le CEA qui se prononce sur l'impact sanitaire de sa décharge. **Pas dangereux**, le pollueur qui prend la parole pour dire aux populations ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas.

Pas dangereux, les niveaux de contamination annoncés comme limites par les fonctionnaires du Ministère de la Santé : pas dangereuse, une contamination "légale" de 370 000 becquerels de plutonium par kilo de terre. **Pas dangereuses**, les interprétations frauduleuses de la loi.

Pas dangereux, les silences du pouvoir politique. **Pas dangereuses** les lacunes de la réglementation et le libre arbitre des exploitants.

Pas dangereux, les centaines de milliers de mètres cubes de déchets radioactifs. **Pas dangereuse**, leur gestion par des services incontrôlés. **Pas dangereuses** des contaminations qui survivront à des milliers et des milliers de générations.

**Pas dangereux ...
puisque vous le dit !**

Le CRI du RAD

Revue d'information éditée
par la CRII-RAD

Directeur de publication
Francis Videau

N°12-13
Automne 90

Comité de Rédaction

Corinne Castanier
Pierre Coulomb
Roland Desbordes
Philippe Hornik
François Mosnier
Bruno Poinas
Michèle Rivasi
Marie-Pierre Vigne
Denise Wohl

Réalisation

Corinne Castanier

Abonnements

4 numéros : 130 F
CRII-RAD. Le Cime
471, av. V. Hugo
26000 VALENCE

Impression

Exprim . Valence
Commission paritaire
n° 69246

ISSN 0984-4953

Dépôt légal : à parution
Copyright CRII-RAD

SAINT-AUBIN : HISTOIRE

BREF HISTORIQUE de la décharge de Saint-Aubin.

C'est dans le département de l'Essonne, à Saclay, que le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) a établi le plus important de ses Centres d'Etudes Nucléaires (CEN). Au fil des ans, les activités du centre de Saclay se multiplient (Annexe p.32): réacteurs, laboratoire de haute activité, laboratoire d'essai, accélérateur de particules, unités de fabrication et de transformation de substances radioactives, installations d'irradiation,... d'importants volumes de déchets radioactifs sont générés chaque année.

Les capacités de stockage du centre sont progressivement atteintes. En mars 1961, le CEA est autorisé à stocker des déchets radioactifs solides sur le territoire de la commune de Saint-Aubin, au lieu-dit l'Orme des Merisiers.

"Le Centre de Saclay, depuis son origine, produit des déchets issus de ses activités nucléaires. Tant qu'une décision n'avait pas été prise pour le devenir de ces déchets, le Centre a stocké les déchets conditionnés dans des blocs de béton sur le centre lui-même et sur un site voisin, à St-Aubin, près de l'Orme des Merisiers". (Document CEA : annexe p.60-61)

Au 31 juillet 1971, le stock de déchets de Saclay s'élève à 18 023 blocs de béton dont 2 484 entreposés à l'Orme des Merisiers.

En octobre 1972, on décide de tout envoyer au centre de stockage de la Manche, près de La Hague. Le transfert est terminé en 1973.

"Certains de ces blocs (243) avaient été fissurés suite à des hivers rigoureux et aux intempéries. Ils ont tous été réparés, reconditionnés, et l'ensemble des blocs entreposés à l'Orme des Merisiers (2 484) ont été envoyés au Centre de la Manche pour stockage définitif."

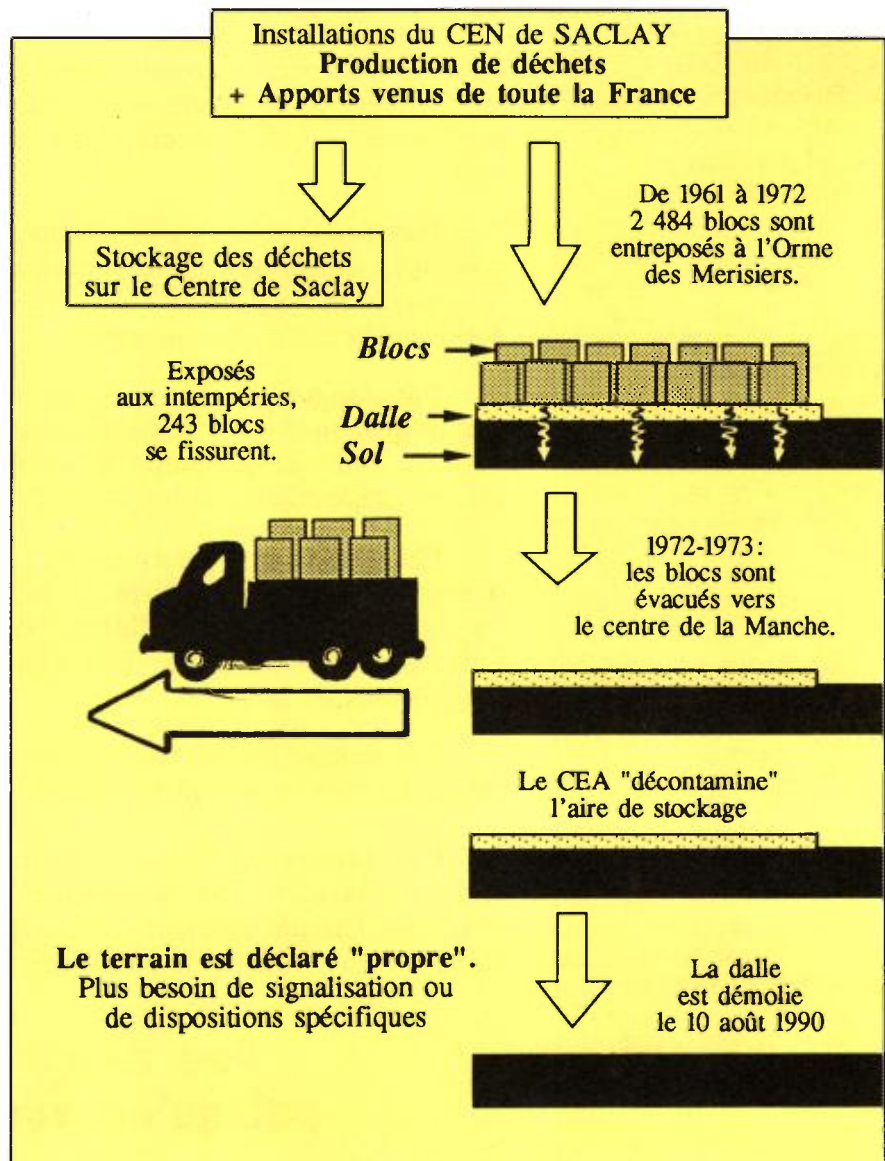
Mais le séjour des fûts a laissé des traces : "...Ces fissures ont été à l'origine, au début des années 70,

d'une pollution radioactive accidentelle. Le site de l'Orme des Merisiers a été alors largement décontaminé..."

En février 1974, le CEA communique au Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI) un état de la situation déclarant qu'il n'y a dans le site aucun radioélément artificiel à l'exception du césium. De leurs différentes analyses, CEA et SCPRI concluent que le terrain ne présente plus de contamination significative.

Quand le site devient, le 3 juillet 1979, une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, c'est parce qu'il doit recueillir les boues conventionnelles et les eaux usées du centre de Saclay. De radioactivité, il n'est plus question.

Côté responsables, le dossier de la décharge radioactive est clos.



à EPISODES !

L'AFFAIRE Saint-Aubin !

Le jeudi 20 septembre 1990, "Le Parisien" titre, dans son édition nationale : "Décharge radioactive de l'Essonne : les témoignages qui brisent le mur du silence". L'article fait état de nombreuses anomalies concernant la décharge radioactive de Saint-Aubin, dans l'Essonne.

Le même jour, des journalistes prélèvent un échantillon de sol sur le site de la décharge et l'adressent au laboratoire de la CRII-RAD pour analyse en spectrométrie gamma.

L'analyse est effectuée le lendemain et les résultats transmis le jour-même à la rédaction du Parisien. L'analyse révèle la présence de six radioéléments artificiels émetteurs bêta et d'un radioélément artificiel émetteur alpha, l'américium 241.

Ces résultats attestent la présence de déchets provenant de combustibles nucléaires irradiés.

Le 24 septembre 1990, "Le Parisien" publie l'intégralité des analyses de la CRII-RAD et titre "Décharge radioactive de l'Essonne: après les soupçons, les preuves".

Ce même jour, parvient à la CRII-RAD, un document émanant du CEA et présentant le résultat des contrôles effectués sur le site par cet organisme. Curieusement, les mesures sont très récentes (septembre 90), certains tableaux sont même manuscrits (voir ci-contre). Quoi qu'il en soit, malgré ces signes de précipitation, ces résultats confirment la présence, en d'autres points du site, des radioéléments identifiés par notre laboratoire: césium 137, europium 152 et 154, baryum 133, et américium 241. Ce document fait également état d'un niveau de césium 137 de

6 020 Bq/kg, un niveau voisin de celui que nous avons détecté (7 962 Bq/kg).

Vous avez dit "TROMPERIES" ?

Le 25 septembre 1990, la CRII-RAD envoie au laboratoire de l'Université de Brême, en Allemagne, un échantillon de la terre prélevée à Saint-Aubin. La présence d'américium 241 laisse supposer une contamination en plutonium et le laboratoire de Brême est spécialisé dans ce genre de mesures.

Le même jour, parvient à la CRII-RAD un document daté du 21 septembre 1990, et signé du Professeur Pellerin, directeur du SCPRI (Annexe p. 57). Concernant le sol de la décharge, le SCPRI affirme que le CEA lui a transmis un "état de la situation en 1972" établissant :

- que la radioactivité maximale du site est inférieure à 3 000 Bq/kg pour le "césium radioactif",
- qu'il n'y a dans le sol du site "ni alpha ni bêta". Notons pour l'anecdote que le césium est un émetteur bêta.

Ce bilan, établi par le CEA et cautionné par le SCPRI, est en complète contradiction :

1) avec les analyses de la CRII-RAD.

2) avec les résultats communiqués le même jour par le CEA.

Dernier rebondissement en fin de journée : dans une dépêche AFP, le Professeur Pellerin met en cause les mesures de la CRII-RAD, mesures qu'il qualifie de "tromperies". Il affirme également que la CRII-RAD n'a pas la capacité de mesurer les radioéléments qu'elle dit avoir identifiés dans l'échantillon de sol que lui a confié "Le Parisien" (Annexe p. 56).

Suite à ces déclarations diffamatoires, le 10 octobre 1990, la CRII-RAD dépose plainte contre X avec constitution de partie civile, auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris. (Annexe p. 56).

Du PLUTONIUM dans le SOL !

Le 18 octobre 1990, le laboratoire de Brême, communique ses résultats : l'échantillon contient 2 153 Bq/Kg sec de plutonium 239+240, et 98 Bq/kg de plutonium 238.

Les résultats sont publiés le mercredi 24 octobre dans le Parisien qui titre "Du plutonium

Résultats d'analyses d'échantillons prélevés à l'Orme des Merisiers dans le fossé longeant la clôture

Prélèvements			RADIOACTIVITE MASSIQUE Bq/kg											
station	date	masse (g)	SPECTROMETRIE γ											
			^{40}K	^{214}Bi	^{208}Tl	^{60}Co	^{137}Cs	^{139}Ba	^{152}Eu	^{154}Eu	^{241}Am			
1	29.08	585					65±5							
2	4.09	398				480±16	220±20	6±3	52±14	33±9	13±7			
3	5.09	290	120±17	22±15	20±7	69±8	570±40							
4	5.09	470	100±13	17±4	33±8	140±11	190±44	2±2	20±6	14±6				
5	5.09	429	120±16	26±5	35±6	39±4	43±5		11±5	9±4				
6	5.09	665	60±9	12±3	19±5	38±8	86±7	1±1	14±4	11±4				
7	5.09	676	29±5	14±3	23±5	40±4	67±6		10±4	9±4				

Radionucléides naturels, le Bismuth 214 est représentatif de la chaîne de l' ^{238}U . La valeur de (^{208}Tl) est multipliée par l'inverse de son taux d'embranchement pour être représentative du ^{238}Th .

dans la décharge de Saint-Aubin." L'information est reprise par les différents média.

Sollicité par les journalistes, le CEA invoque une limite autorisée de 100 000 Bq/kg, le SCPRI défend pour sa part un seuil de 370 000 Bq/kg.

Dans l'après midi, en réponse à Monsieur P. Mandon, député de l'Essonne, le ministre de l'Environnement et des Risques Majeurs parle de vérifications, de sanctions éventuelles... et demande au CEA de fermer ses grilles.

Le jeudi 25 octobre, lors de sa conférence de presse, la CRII-RAD dénonce les dissimulations du CEA, l'utilisation erronée de la loi par les services responsables et demande que les graves manquements constatés soient sanctionnés. Cette demande sera réitérée le lendemain dans une lettre ouverte au Premier Ministre.

Le vendredi après-midi, les plus hauts représentants du CEA montent au créneau : M. Philippe Rouvillois, administrateur général du CEA, M. Jean Teillac, Haut Commissaire du CEA et M. Robert Lallement, inspecteur général du CEA, reconnaissent certains "problèmes de transparence dans les procédures" mais réaffirment qu'il n'y a aucun danger. Gage des bonnes dispositions du CEA, M. Rouvillois distribue une note concernant des sites de dépôts de substances radioactives (scoop un peu forcé puisque "Libération" en avait, la veille, révélé la teneur).

Quoiqu'il en soit, le CEA annonce qu'une cartographie de la radioactivité du site est en cours: 20 000 points doivent être évalués.

Coup de théâtre le lendemain matin : le directeur du CEA et le Maire de Saint-Aubin ont convié la population à une visite guidée de la décharge. Les démarches de la CRII-RAD auprès de la Préfecture de l'Essonne et des Verts-Ile de France auprès du Premier Ministre sont demeurées vaines.

Mardi 30 octobre : dans le cadre des auditions sur le stocka-



ge en couche géologique des déchets à vie longue, Michèle Rivasi expose à M. Bataille, responsable de ce dossier à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, les défauts relevés à Saint-Aubin et les questions qu'ils soulèvent au niveau plus général de la gestion des déchets.

TOUCHE PAS A MON SITE !

Mardi 6 novembre : le CEA déclare, dans un communiqué officiel, que le quadrillage du terrain entrepris, le 25 novembre 1990, a fait apparaître "une douzaine de points, présentant une radioactivité supérieure au "bruit de fond" du reste du terrain..." ajoutant que "ces points se trouvent répartis à différents endroits du site, plus ou moins éloignés de l'aire où ont été entreposés des fûts de déchets jusqu'aux années 1970. Une campagne de prélèvements est annoncée pour la semaine suivante.

Revirement le mercredi 7 novembre : alors que le CEA a affirmé que personne ne toucherait au site avant la campagne de prélèvements, des ouvriers sont surpris alors qu'ils viennent de retirer de la terre à l'aide d'une

pelleteuse. Des témoins oculaires déclarent : "la décharge n'est plus la même qu'en septembre".

Vendredi 9 novembre : la CRII-RAD intervient officiellement auprès de la Préfecture de l'Essonne pour demander un réexamen du statut de la décharge.

Mardi 13 novembre : M. Delpeyroux a été démis de ses fonctions de directeur du CEN de Saclay. "Ce remplacement inattendu est la conséquence des négligences du Centre de Saclay dans la gestion du site de Saint-Aubin". Le Monde du 14/11/90.

Mercredi 14 novembre : La Préfecture de l'Essonne met en place une Commission qui doit statuer sur les dangers liés à la décharge. La CRII-RAD est expressément invitée.

Jeudi 15 novembre : prélèvements effectués sous la responsabilité du CEA, orchestrés par le CEA, avec des laboratoires désignés par le CEA, après étude (et nettoyage) préalable du CEA.

Vendredi 16 novembre : "Le CEA révisé ses explications sur l'origine de la pollution radioactive" titre Le Monde. "Personne, à la direction du CEA, ne sait précisément d'où vient cette radioactivité.", peut-on lire dans le Figaro.

à suivre ...

Sur la piste du plutonium

François Lamy sur France Inter, le lundi 5 novembre, dans l'émission "On efface tout et on recommence!"

"Alors que l'industrie nucléaire est en pleine activité,

alors que les démantèlements de centrales vont se multiplier, on ne sait toujours pas que faire des déchets radioactifs. On s'aperçoit même que, non seulement on ne sait pas où les mettre, -il faut, semble-t-il, les enfouir très profond dans la terre pour qu'ils soient à l'abri de toute atteinte physique, mais on ne sait pas les gérer.

Combien y a-t-il de décharges radioactives en France ? Le CEA, sait-il au moins où sont les siennes ? Sait-il ce qu'il y a dedans ? Où vont effectivement les déchets ? A la Hague et à Marcoule, pour la majorité d'entre-eux, c'est sûr. Mais où encore ? Dans les décharges officielles du CEA. Seulement, le CEA y pratique des choses parfaitement anormales, au point qu'on parle de "décharges officielles illégales". Mais, peut-être y-a-t-il aussi des décharges qui sont carrément clandestines...

Car on va de découverte en découverte sur les décharges du CEA !

Et comment va-t-on de découverte en découverte ? Non pas par les

voies officielles, mais par des enquêtes de journalistes ou d'organismes privés; des enquêtes qui nous révèlent, peu à peu, qu'il y a en France des décharges qui posent problème. On pense à Itteville, on pense à Coudray-Monceaux... Et chaque fois, c'est le même scénario : dès qu'il y a un début d'information, le CEA dissimule et ment, en toute impunité, sur la nature, l'étendue et la gravité de la contamination.

La dernière affaire en date, c'est la décharge de Saint-Aubin où, comme d'habitude, le CEA a commencé par nier...

Gilles Verdez, vous êtes journaliste au "Parisien"

et vous avez enquêté sur cette décharge de Saint-Aubin. Il faut bien comprendre que pour découvrir tout ça, il faut donner de sa personne. Le journaliste d'investigation, quand il y en a, mérite d'être salué. Vous aviez même commencé en mai avec la décharge d'Itteville ?

Gilles Verdez : "C'est exact, nous avons un peu l'habitude des décharges du CEA, de certaines livraisons clandestines, la nuit, par des camions... Nous avons été mis sur la piste de Saint-Aubin, par des témoignages, des personnes qui sont venues nous voir, par des documents d'archives qui nous sont parvenus. On a retrouvé le chauffeur du ca-

mion, on a retrouvé des tas de gens. Des gens qui sont astreints au silence mais qui, petit à petit, sont venus nous voir et ont parlé.

- Au risque de leur boulot, pratiquement ... ?

- Tout à fait. On a des témoignages assez bouleversants de gens qui disent :

"J'aurais pas dû, c'est vrai !

Je suis astreint au silence, je ne peux pas, je ne peux pas vous donner mon nom,... mais j'aurais pas dû faire ça". Et c'est ainsi que nous nous sommes trouvés sur la piste de plusieurs milliers de fûts qui avaient été entreposés à Saint-Aubin, un petit village de l'Essonne, près de Saclay. On a essayé de savoir ce qu'il y avait dans ces fûts, et surtout si ces fûts avaient laissé des traces.

Les témoignages ont été publiés dans "le Parisien". Mais on s'est dit, ce n'est pas possible d'en rester là, maintenant, il faut le prouver...

Ciel mon Mardi, le 13/11/90.

On se disait que ce serait vraiment bien d'établir scientifiquement quels types d'éléments radioactifs contient la décharge."

Christophe Dechavannes :

" Par ce que vous n'arriviez pas à le savoir autrement ?"

"Impossible : on avait des témoignages, mais pas de preuve. Une nuit nous sommes donc rentrés sur le terrain et nous avons prélevé 4 kilos de terre, selon un protocole fixé par la CRII-RAD."

France Inter

François Lamy : "En pleine nuit et, j'imagine, sous la garde des vigiles du CEA !"

"Oh, ils sont loin. On rentre un peu dans le terrain comme dans un moulin..."

"C'est aussi ce que l'on reproche au CEA : les enfants du coin viennent y faire du vélo tout terrain, ... et je crois qu'il y a un centre aéré juste à côté ?"

"Oui, tout à côté, et dans le sens du vent. Ensuite, nous avons transmis ces prélèvements au laboratoire de la CRII-RAD, à Valence."



Dessins réalisés par Frédéric Bergès